



N° de résolution
ou annotation

25-03-82

25-03-83

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **4 mars 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorière est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Demande à la MRC du Granit d'agrandir le périmètre urbain du secteur Laval afin de permettre le développement économique de la municipalité de Nantes
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyé par madame Julie Rodrigue, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - Demande à la MRC du Granit d'agrandir le périmètre urbain du secteur Laval afin de permettre le développement économique de la municipalité de Nantes

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite favoriser et permettre l'installation de nouvelle entreprise commerciale et la construction résidentielle dans le secteur Laval afin de répondre aux différents besoins en la matière;



N° de résolution
ou annotation

25-03-84

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'une partie du lot 4 847 298 sur le long de la route 263 est un espace propice au développement résidentiel, mais aussi commercial;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes subit sur son potentiel de développement foncier des contraintes directes du futur projet voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire imposent des contraintes sur le développement territorial de la municipalité de Nantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes se voit obliger à prospecter différentes solutions pour favoriser le développement économique de la municipalité sur des propriétés sans contrainte gouvernementale;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents, que la présente résolution est une demande officielle à la MRC du Granit afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Nantes sur partie du lot 4 847 298 sur le long de la route 263 et procéder aux diverses modifications réglementaires pour refléter le changement.


4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire